



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE LE LUNDI LE 17 NOVEMBRE 2025 À 18H30.**

La présente **SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil de la Municipalité d'Ormstown a lieu **le lundi 17 novembre 2025, à 18h30**, à l'Hôtel de Ville situé au 5, rue Gale à Ormstown.

Le maire rappelle qu'en aucun temps durant la séance du Conseil, il ne sera toléré que quiconque manque de respect envers un membre du Conseil ou envers un employé(e), soit en paroles ou en gestes.

L'article 158 du Code Municipal prévoit que le maire préside les séances du Conseil et stipule que le maire qui préside une assemblée du Conseil, maintient l'ordre et le décorum durant la séance.

Le maire qui préside peut ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre durant la séance du Conseil. Le fait que la loi mentionne que les séances du Conseil sont publiques, ne signifie pas que les séances du Conseil soient des réunions du public où il est possible de dire n'importe quoi, n'importe quand. Donc, il ne sera pas toléré qu'un citoyen dans la salle, ne perturbe daucune façon le déroulement de la séance. Quiconque interrompt les procédures durant la séance sera expulsé de la salle du Conseil.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire, Philippe Besombes déclare la séance ouverte à 18 :30

2. CONFIRMATION DES PRÉSENCES

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

Présences:

Maire :	Philippe Besombes
Conseiller 1 :	René Gauthier
Conseiller 2 :	Jacques Guilbault
Conseiller 3 :	Jane Fairhurst
Conseiller 4 :	Michel André Emond
Conseillère 5 :	Valérie Taillefer
Conseiller 6 :	Robert Greig

Absences:

Formant quorum. Monsieur Daniel Leduc, directeur général, et Antonina Roudavina, greffière et directrice des affaires juridiques sont également présents.

Tous les membres du Conseil présents attestent avoir reçu l'avis de convocation incluant l'ordre du jour, le tout dans le délai prescrit par le Code municipal du Québec.

25-11-301

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Avant l'adoption de celui-ci, le maire indique qu'un ajout doit être apporté à l'ordre du jour, soit l'ajout du point suivant sous la section « 13 - Varia »:

« *Appui concernant la réfection des ponts La Grande Décharge (rang du Trois) et Allan's Corner* »

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Guilbault
APPUYÉ par le conseiller Michel André Émond
et résolu à **l'unanimité** des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ADOPTER, tel que modifié, incluant l'ajout du point intitulé « *Appui concernant la réfection des ponts La Grande Décharge (rang du Trois) et Allan's Corner* » sous la section « Varia » qui suit :

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1. Mot du maire

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAUX

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2025
- 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 2 octobre 2025

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL

- 4.1. Liste des comptes à payer au 17 novembre 2025
- 4.2. Dépôt de l'état comparatif Budget 2024-2025 et dépôt des prévisions budgétaires au 31 décembre 2025
- 4.3. Confirmation de permanence de Xavier Lavallée
- 4.4. Embauche de journalier au Travaux Publics
- 4.5. Renouvellement du prêt no 4 Caisse Desjardins
- 4.6. Mandat au notaire Therrien de poursuivre son mandat re servitude d'aqueduc
- 4.7. Libération de la retenue pour le mandat terminé par suite de l'appel d'offres ORM250320 à Pelouses A. Gaulin
- 4.8. Rémunération du personnel électoral selon la grille tarifaire 2025

5. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Aucun sujet à traiter

6. CONSEIL MUNICIPAL

- 6.1. Nomination d'un remplaçant d'office lors des séances de rencontres avec la MRC
- 6.2. Nomination d'un maire suppléant lors des séances du conseil

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

- 7.1. Renouvellement du bail du Garage municipal
- 7.2. Octroi du contrat à E360 pour la vidange complète du dépôt à neige Wellington
- 7.3. Plan et calendrier des réalisations – prolongement du réseau d'aqueduc route 201

8. SÉCURITÉ INCENDIE

- 8.1. Service de sécurité incendie - Rapport mensuel d'octobre 2025

9. URBANISME

- 9.1. Permis émis –octobre 2025
- 9.2. Demande de dérogation mineure – subdivision du lot 5 806 011 (Chemin Island)
- 9.3. Demande de dérogation mineure – 1266 rue de la Vallée

10. CULTURE

- 10.1. Choix du prestataire l'Académie jeunesse pour les services pour le camp de jour pour l'année 2026
- 10.2. La grande semaine de tout petits

11. COMMUNICATION

Aucun sujet à traiter

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDES

Aucun sujet à traiter

12 VARIA

- 12.1. Appui concernant la réfection des ponts La Grande Décharge (rang du Trois) et Allan's Corner

13 PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

25-11-302

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2025;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Guilbault

APPUYÉ par la conseillère Valérie Taillefer et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre 2025 tel que présenté ; tous les membres du conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

25-11-303

3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 2 octobre 2025;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Michel André Emond

APPUYÉ par le conseiller Jacques Guilbault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2025 tel que présenté, tous les membres du conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

25-11-304

4.1. Liste des comptes à payer au 17 novembre 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des opérations financières en date du 17 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel André Emond

APPUYÉ par le conseiller Jacques Guilbault

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, chacun des membres du conseil attestant avoir pu prendre connaissance de la présente liste et avoir reçu réponse à leurs questions;

D'APPROUVER la liste des opérations financières en date du 17 novembre 2025, jointe au présent procès-verbal à **l'Annexe A**, pour un montant total de 663 540,00 \$.

ADOPTÉE

25-11-305

4.2. Dépôt de l'état comparatif Budget 2024-2025 et Dépôt des prévisions budgétaires au 31 décembre 2025

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*, deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité doivent être préparés et déposés lors d'une séance ordinaire du conseil, dont voici le détail :

Le premier état comparatif présente la comparaison entre les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins quinze (15) jours avant celui où l'état comparatif est déposé, et ceux de l'exercice financier précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second état comparatif présente la comparaison entre les revenus et les dépenses prévus pour l'exercice financier en cours, d'après les renseignements disponibles au moment de sa préparation, et ceux inscrits au budget adopté pour le même exercice.

Le conseil prend acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier 2025, réalisés jusqu'au 30 septembre 2025, ainsi que des prévisions budgétaires jusqu'au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE

25-11-306

4.3. Confirmation de permanence de Xavier Lavallée

ATTENDU la résolution 25-07-222 – Embauche de Xavier Lavallée au poste de journalier au service des travaux publics;

ATTENDU QUE la période de probation de l'employé venait à échéance le 15 octobre 2025 et qu'elle a été complétée avec satisfaction;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Gauthier,
APPUYÉ PAR la conseillère Jane Fairhurst,
et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas

DE CONFIRMER l'embauche de M. Xavier Lavallée au poste de journalier au service des travaux publics de la municipalité pour occuper les fonctions et assumer les Rôle, Responsabilité et Tâches (RRT) généralement reconnus et octroyés à ces fonctions.

ADOPTÉE

25-11-307

4.4. Embauche de journalier au Travaux Publics

ATTENDU QUE le service des travaux publics compte actuellement deux postes vacants ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un affichage de poste et à un processus de sélection comprenant des entrevues et des tests de compétences ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Madame Nancy Gouin qui satisfait aux exigences du poste et possède l'expérience et les compétences recherchées ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Valérie Taillefer,
APPUYÉ PAR le conseiller Robert Greig,
et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas

D'EMBAUCHER Madame Nancy Gouin à titre de journalière au service des travaux publics, à compter du 18 novembre 2025; et

D'ÉTABLIR la période de probation à six (6) mois, au terme de laquelle elle devra avoir obtenu son permis de conduire classe 3.

ADOPTÉE

25-11-308

4.5. Renouvellement du prêt no 4 Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt no 68-2011 pour un montant de 54 000\$, pour lequel l'échéance est prévue le 30 septembre 2025, le Conseil entend refinancer le solde, de gré à gré, avec la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent, et demande que l'émission soit effectuée au 30 septembre 2025;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite emprunter par billet un montant total de cinquante-quatre mille dollars (54 000 \$) auprès de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent, conformément aux conditions proposées, soit un taux annuel de 4,72 % pour une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Guilbault,
APPUYÉ PAR le conseiller Michel André Emond,
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'UN emprunt par billet au montant de cinquante-quatre mille dollars (54 000 \$), prévu au règlement d'emprunt no 68-2011, soit réalisé au taux annuel de 4,72 %;

QUE le billet soit émis et daté du 30 septembre 2025;

QUE les intérêts sur le billet soient payables annuellement le 30 septembre, à compter du 30 septembre 2026;

QUE le billet, quant au capital, soit remboursé selon la grille de remboursement présentée par la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent;

QUE le billet soit signé conjointement par Monsieur Philippe Besombes, maire, et Monsieur Daniel Leduc, directeur général;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

25-11-309 4.6. Mandat au notaire Therrien de poursuivre son mandat de servitude d'aqueduc

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown détient des infrastructures d'aqueduc qui traversent différents immeubles sur son territoire;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite assurer la pleine conformité administrative et foncière de ces infrastructures, notamment par la mise à jour et la consolidation de la documentation juridique y afférente;

ATTENDU QUE le dossier relatif aux servitudes d'aqueduc est suivi depuis plusieurs années par Me René Therrien, notaire, lequel possède une connaissance approfondie du contexte, des actes antérieurs et des droits existants;

ATTENDU QUE la Municipalité désire confirmer le mandat de Me Therrien afin de poursuivre la préparation, la vérification et, au besoin, la régularisation des actes requis pour finaliser le dossier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Gaultier,

APPUYÉ PAR le conseiller Michel André Emond,

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas

DE CONFIRMER LE MANDAT confié à Me René Therrien, notaire, pour :

- Assurer la préparation, la mise à jour et la vérification des actes de servitude sur les immeubles concernés;
- De procéder, au besoin, à la rectification ou à la consolidation juridique des actes existants;
- De produire et certifier copies conformes des documents notariés antérieurs pertinents pour fins de conservation municipale;

QUE la direction générale et le service d'urbanisme soient autorisés à collaborer avec Me Therrien pour la mise à jour complète du dossier et la préparation des documents requis.

ADOPTÉE

25-11-310 4.7. Libération de la retenue pour le mandat terminé par suite de l'appel d'offres ORM250320 à Pelouses A. Gaulin

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a octroyé à Pelouses A. Gaulin le contrat ORM250320 pour l'entretien des pelouses des parcs et espaces verts municipaux pour la saison 2025 ;

ATTENDU QUE le contrat prévoyait une retenue de 10 %, équivalant à 3 300 \$, à titre de garantie d'exécution jusqu'à la complète satisfaction des obligations contractuelles ;

ATTENDU QUE les travaux sont maintenant entièrement terminés et que la municipalité confirme la conformité et la qualité des prestations réalisées ;

ATTENDU QUE les services techniques recommandent la libération intégrale de la retenue à l'entrepreneur ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Valérie Taillefer,

APPUYÉ PAR le conseiller Michel André Emond,

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas

QUE la Municipalité d'Ormstown procède à la libération de la retenue contractuelle de 3 300 \$ au bénéfice de Pelouses A. Gaulin, relativement au contrat ORM250320 – Entretien de pelouse ;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer le paiement de la retenue et à clôturer le dossier contractuel.

ADOPTÉE

25-11-311

4.8. Rémunération du personnel électoral selon la grille tarifaire 2025

CONSIDÉRANT QUE le personnel électoral effectue un travail essentiel pour assurer la tenue démocratique du scrutin municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux prévoit un tarif minimal pour le personnel électoral, et que plusieurs municipalités ont déjà adopté des barèmes supérieurs à ce minimum;

CONSIDÉRANT QUE le budget adopté pour l'exercice prévoit une enveloppe budgétaire pour la rémunération du personnel électoral;

CONSIDÉRANT QUE la grille de rémunération présentée respecte le tarif de base suggéré par Élections Québec tout en appliquant une majoration pour valoriser les heures de formation et de travail;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jane Fairhurst,

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Guilbault,

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas

D'ADOPTER la grille de rémunération du personnel électoral telle que présentée;

QUE cette grille entre en vigueur pour la présente élection et que la paye soit déposée aux membres du personnel électoral le 26 novembre 2025.

ADOPTÉE

25-11-312

6.1. Nomination d'un remplaçant d'office lors des séances de rencontres avec la MRC

ATTENDU QUE la Municipalité est membre de la Municipalité régionale de comté (MRC) du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le maire de la Municipalité siège d'office au Conseil de la MRC conformément à la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, c. O-9);

ATTENDU QUE le maire suppléant n'est pas d'office le remplaçant du maire à la table du Conseil de la MRC;

ATTENDU QUE, il y a lieu de désigner un membre du Conseil pour agir à titre de remplaçant du maire lors de ses absences;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Gaultier,

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Guilbault,

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas

QUE le Conseil municipal de la Municipalité d'Ormstown nomme Michel André Emond, conseiller 4, à titre de remplaçant du maire lors des séances du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

QUE cette nomination prenne effet à compter de l'adoption de la présente résolution et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou révoquée;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au secrétariat de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour information.

ADOPTÉE

25-11-313

6.2. Nomination d'un maire suppléant lors des séances du conseil

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec prévoit la nomination d'un maire suppléant parmi les membres du conseil;

ATTENDU QUE le rôle de maire suppléant inclut le remplacement du maire lors de ses absences, avec les droits et obligations qui y sont rattachés;

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Ormstown souhaite nommer un membre du conseil pour agir à ce titre pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 31 mai 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité doit également confirmer les autorisations de signature aux institutions financières afin d'assurer la continuité administrative lors des absences du maire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel André Emond,

APPUYÉ PAR le conseiller Robert Greig,

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas

QUE le Conseil municipal de la Municipalité d'Ormstown nomme Valérie Taillefer, conseillère 5, à titre de mairesse suppléante lors des séances du Conseil municipal;

QUE Valérie Taillefer, conseillère 5, soit nommée mairesse suppléante pour la période du 1er décembre 2025 au 31 mai 2026 inclusivement;

QUE la mairesse suppléante soit autorisée à remplacer le maire dans tous ses droits et obligations lors de ses absences;

QUE le maire demeure, par défaut, signataire autorisé auprès des institutions financières de la Municipalité;

QUE la mairesse suppléante soit également autorisée à signer auprès des institutions financières de la Municipalité dans les cas où elle remplace le maire, et ce, avec les mêmes pouvoirs que ce dernier pour la durée de son mandat comme suppléante.

ADOPTÉE

25-11-314

7.1. Renouvellement du bail du Garage municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu un bail de location d'un immeuble pour son garage municipal d'une durée de 6 ans, avec un terme renouvelable tous les 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE : le bail concerne tout l'espace de terrain entourant la bâtie portant l'adresse civique 1441-B, et 1432-A rue Jamestown, en la Municipalité d'Ormstown, Québec, J0S 1K0 utilisé comme garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE le terme actuel de 2 ans arrive à échéance le 30 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE, il est dans le bénéfice et l'intérêt de la municipalité de renouveler le bail, n'ayant pas d'autre endroit lequel pourrait être utilisé comme garage municipal en ce moment;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Valérie Taillefer,

APPUYÉ PAR le conseiller René Gaultier,

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas

D'AUTORISER la Municipalité de renouveler le bail de location de terrain pour son garage municipal pour une durée additionnelle de 2 ans aux termes et conditions stipulées dans le bail.

ADOPTÉE

25-11-315

7.2. Octroi du contrat à E360 pour la vidange complète du dépôt à neige Wellington

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a exigé la vidange complète du dépôt à neige Wellington avant la fin de l'année 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown doit se conformer à cette exigence et assurer la gestion adéquate de ses lieux d'entreposage de neige;

ATTENDU QUE la firme E360 Solutions a déposé une estimation de 41 332,49 \$, incluant taxes et contingence, pour effectuer les travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel André Emond,

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Guilbault,

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas

D'OCTROYER le contrat à E360 Solutions pour la vidange complète du dépôt à neige Wellington au montant de 41 332,49 \$, incluant les taxes et la contingence;

QUE les sommes requises soient prélevées à même le poste budgétaire 02-33000-00-446 (Entretien – Dépôts à neige);

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document requis pour la réalisation des travaux.

ADOPTÉE

25-11-316

7.3. Plan et calendrier des réalisations – prolongement du réseau d'aqueduc route 201

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du plan d'action pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés sur les réseaux d'égout de la municipalité;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige le dépôt d'un tel document pour l'octroi des subventions dans le cadre des programmes de subventions PRIMEAU 1.2 et PIQM 1.4;

ATTENDU QUE le plan d'action prévoit un calendrier de réalisation s'échelonnant de 2026 à 2031 pour couvrir l'ensemble du territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE l'adoption du présent programme et de son calendrier est nécessaire pour permettre la reddition de comptes finale auprès du MAMH et le versement des sommes prévues;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Valérie Taillefer,

APPUYÉ PAR le conseiller Michel André Emond,

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas:

D'ADOPTER le programme d'élimination des raccordements inversés et son calendrier de réalisation 2026-2031;

DE TRANSMETTRE au MAMH le plan et le calendrier adoptés, accompagnés de la reddition de comptes externe;

D'AUTORISER la direction générale et/ou l'ingénierie et chargée de projets de la Municipalité à signer tout document requis pour compléter le dossier de subvention dans les programmes PIQM 1.4 et PRIMEAU 1.2.

ADOPTÉE

8.1. Service de sécurité incendie – Rapport du mois d'octobre 2025.

Le conseil prend acte du dépôt du rapport du service incendie de la Municipalité d'Ormstown pour le mois d'octobre 2025.

9.1. Permis émis – octobre 2025.

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des permis émis pour le mois d'octobre 2025.

25-11-317

9.2. Demande de dérogation mineure – subdivision du lot 5 806 011 (chemin Island)

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormstown a reçu une demande de lotissement par voie testamentaire présentée par la firme Géométra Arpentage inc., pour subdiviser le lot 5 806 011 du cadastre du Québec afin de créer trois lots;

ATTENDU QUE la demande a pour objet de léguer les parties boisées du lot au fils du propriétaire et le reste des terres agricoles à sa fille, conformément au testament du défunt;

ATTENDU QUE l'un des lots créés n'aura aucune façade sur un chemin public, mais sera accessible par une servitude de passage de quatre (4) mètres de large, inscrite au testament;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no 148-2023 exige une façade minimale de 46 mètres dans la zone ADR-6;

ATTENDU QUE les dispositions pertinentes de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (articles 113 et 115) et du Code civil du Québec (art. 997) permettent une telle dérogation lorsqu'elle ne touche pas aux usages, densités ou zones à contraintes particulières;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 10 septembre 2025, a recommandé l'acceptation de la demande, sous réserve que les documents techniques et notariés soient conformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel André Emond,

APPUYÉ PAR la conseillère Jane Fairhurst,

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas:

QUE Le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure visant la subdivision du lot 5 806 011 du cadastre du Québec, située sur le chemin Island, afin de permettre la création de trois (3) lots, dont un sans façade sur un chemin public;

QUE L'accès au lot enclavé soit garanti par une servitude de passage de quatre (4) mètres de large, conforme au testament et validée par acte notarié;

QUE L'acceptation soit conditionnelle à la transmission au service d'urbanisme d'une copie conforme du testament et de la désignation technique cadastrale, attestant la conformité juridique de l'opération.

ADOPTÉE

25-11-318

9.3. Demande de dérogation mineure – 1266 rue de la Vallée

ATTENDU QUE, une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété située au 1266, rue de la Vallée, identifiée comme le lot 6 310 142 du cadastre du Québec, afin de régulariser la distance entre le bâtiment principal et le garage détaché;

ATTENDU QUE, la demande visait à permettre la présence d'un garage détaché déjà construit à 0,96 mètre de la résidence principale, alors que le règlement de zonage no 148-2023 exige une distance minimale de 1,5 mètre, soit une dérogation de 0,54 mètre;

ATTENDU QUE, lors du dépôt initial de la demande de permis, une problématique relative à cette distance avait été identifiée et un plan révisé démontrant une distance conforme de 1,5 mètre entre le garage et la résidence avait été soumis à la municipalité;

ATTENDU QUE, le permis de construction délivré par la municipalité stipulait expressément que les travaux devaient être effectués conformément aux règlements municipaux en vigueur, incluant le respect des distances minimales prescrites;

ATTENDU QUE, malgré le dépôt d'un croquis d'implantation corrigé, les travaux ont été réalisés selon le plan initial non conforme;

ATTENDU QUE, le garage est situé à 1,58 mètre de la limite latérale du terrain, et qu'un déplacement de 1,04 mètre vers ladite limite permettrait de respecter la distance réglementaire de 1,5 mètre entre les deux bâtiments;

ATTENDU QUE, le demandeur n'a pas avisé l'officier municipal responsable à la fin du creusage des fondations, contrairement à l'article 3.1.7.3 du règlement de construction no 22-2006;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa séance du 8 avril 2025, a étudié la demande et a recommandé unanimement au Conseil municipal de refuser ladite dérogation mineure, pour les motifs suivants :

- les actions du demandeur ne démontrent pas la bonne foi exigée, celui-ci ayant procédé à la construction en sachant qu'elle ne respectait pas la réglementation municipale;
- la déclaration du demandeur invoquant la rénovation cadastrale est erronée, celle-ci n'affectant pas les distances entre bâtiments;
- la déclaration du demandeur affirmant que la municipalité aurait constaté la conformité après inspection est inexacte, ladite inspection ayant révélé une non-conformité;
- l'approbation d'une telle dérogation créerait un précédent risquant d'encourager d'autres citoyens à contreviendre volontairement aux règlements en croyant pouvoir régulariser leur situation ultérieurement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Robert Greig,

APPUYÉ PAR la conseillère Valérie Taillefer,

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas:

QUE Le Conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure visant à autoriser une distance de 0,96 mètre entre le bâtiment principal et le garage détaché sur la propriété située au 1266, rue de la Vallée, lot 6 310 142 du cadastre du Québec;

QUE Ce refus s'appuie sur les conclusions du Comité consultatif d'urbanisme, considérant que la demande ne respecte pas les dispositions du règlement de zonage no 148-2023, qu'elle ne découle pas d'une erreur de bonne foi, et qu'elle risquerait de créer un précédent contraire aux principes de saine gouvernance et de bonne pratique urbanistique.

ADOPTÉE

25-11-319 10.1. Choix du prestataire l'académie jeunesse pour les services pour le camp de jour pour l'année 2026

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown offre chaque été un camp de jour destiné aux enfants du territoire afin de leur permettre de participer à des activités sportives, culturelles et récréatives ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux offres de service pour l'été 2026 et juge que celle de l'Académie jeunesse est la plus avantageuse tant sur le plan de la qualité de la programmation que du coût pour les familles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Andre Emond,

APPUYÉ PAR la conseillère Jane Fairhurst,

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas:

D'ACCEPTER l'offre de service de l'Académie jeunesse pour la tenue du camp de jour estival 2026 ;

D'OCTROYER le mandat à l'Académie jeunesse pour la gestion et l'animation du camp de jour ;

D'AUTORISER la directrice générale ou la responsable des loisirs par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

25-11-320 10.2. La grande semaine de tout petits

PROCLAMATION

Monsieur le maire proclame que la semaine du 17 au 23 novembre 2025 est déclarée la Grande Semaine des Tout-Petits, qui se déroule sous le thème des disparités territoriales et sociales. Il souligne que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, quel que soit le milieu où ils naissent et grandissent.

ATTENDU QUE la Grande semaine des tout-petits vise à sensibiliser la population à l'importance du développement et du bien-être des enfants de 0 à 5 ans;

ATTENDU QUE la 10e édition se tiendra du 17 au 23 novembre 2025 sous le thème «10 ans d'ascension et encore tant à gravir! » ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown souhaite réaffirmer son engagement envers la petite enfance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Valérie Taillefer,

APPUYÉ PAR le conseiller Michel André Emond,

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas:

QUE la Municipalité d'Ormstown appuie officiellement la Grande semaine des tout-petits du 17 au 23 novembre 2025;

QUE le maire soit autorisé à procéder à la levée du drapeau de la Grande Semaine des Tout-Petits, et invite les membres du conseil à porter le carré doudou le lundi 17 novembre 2025 marquant ainsi le début des festivités de la Semaine des Tout-Petits.

ADOPTÉE

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDES

Aucun sujet à traiter

25-11-321 13. VARIA

13.1. Appui concernant la réfection des ponts La Grande Décharge (rang du Trois) et Allan's Corner

ATTENDU QUE les ponts La Grande Décharge (rang du Trois) et Allan's Corner constituent des infrastructures stratégiques pour la circulation locale, la sécurité publique et les activités agricoles sur le territoire d'Ormstown;

ATTENDU QUE plusieurs producteurs agricoles, ainsi que les syndicats de l'Union des producteurs agricoles (UPA) Montérégie, Beauharnois-Salaberry et Haut-Saint-Laurent), ont exprimé leurs préoccupations quant à l'état de ces infrastructures et aux impacts majeurs qu'entraînerait une fermeture simultanée des deux ponts;

ATTENDU QUE la fermeture complète ou partielle de ces ouvrages pourrait provoquer un isolement significatif des exploitations agricoles, entraver la mobilité des équipements et affecter directement les opérations critiques, notamment les périodes de semis et de récolte;

ATTENDU QUE l'Union des producteurs agricoles (UPA) demande expressément que la Municipalité d'Ormstown intervienne afin de s'assurer que la réfection du pont du rang du Trois (La Grande Décharge) soit réalisée rapidement et en priorité, avant que ne soient entrepris les travaux au pont Allan's Corner;

ATTENDU QUE la vitalité économique et agricole du secteur dépend d'une planification rigoureuse et de communications efficaces avec les autorités compétentes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Guilbault,

APPUYÉ PAR le conseiller René Gauthier,

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas:

QUE la Municipalité d'Ormstown exprime officiellement son appui à la demande visant la réfection des ponts La Grande Décharge (rang du Trois) et Allan's Corner;

QUE la Municipalité réitère l'importance de prioriser ces travaux pour assurer la sécurité des usagers et la continuité des activités économiques du secteur;

QUE la Municipalité d'Ormstown appuie officiellement la demande de l'UPA visant à ce que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) assure que la réfection du pont du rang du Trois (La Grande Décharge) soit réalisée rapidement et en priorité, avant que ne soient entrepris les travaux au pont Allan's Corner;

QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable soit invité à coordonner étroitement la planification des travaux avec la Municipalité d'Ormstown, les municipalités voisines, les syndicats agricoles et les producteurs concernés;

QUE le ministère soit également invité à communiquer à l'avance les calendriers, limitations de charge et mesures d'atténuation afin de réduire au minimum les impacts sur le secteur agricole;

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'aux autres intervenants concernés.

ADOPTÉE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes).

La période de questions à une durée de 30 minutes.

Il est demandé aux citoyens qui se présentent de s'identifier et de se limiter à poser une question. Si le temps le permet, il sera possible de poser une seconde question.

Les questions relatives au service d'urbanisme qui font état d'une situation particulière, autre que celles indiquées sur l'ordre du jour de la séance actuelle, seront transférées à la direction générale qui prendra rendez-vous avec la personne concernée. Les membres du Conseil n'ont pas accès aux données des divers dossiers et n'ont pas à se prononcer sur le travail du personnel.

QUESTIONS

Question 1 : Qui assumera la responsabilité de l'entretien et de la surveillance des patinoires municipales pour la prochaine saison hivernale ?

Question 2 : La Municipalité prévoit-elle maintenir l'embauche directe du personnel chargé de la surveillance des patinoires, comme cela a été fait par le passé ?

Question 3 : Quelle est la période visée ou le calendrier prévu pour l'embauche des surveillants de patinoires pour la saison à venir, notamment à l'égard des jeunes ayant occupé ces fonctions l'an dernier ?

Question 4 : Ce mandat faisait-il l'objet d'une planification préalable par la Municipalité ?

Question 5 : À quel poste budgétaire précis seront imputés les frais liés à ce mandat notarial ?

Question 6 : Quel est le montant du loyer applicable pour l'utilisation du garage municipal, sur une base mensuelle ou annuelle ?

Question 7 : Quel est l'état d'avancement des travaux prévus au Rang des Botreaux et quel est l'échéancier envisagé pour leur réalisation ?

25-11-322

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Guilbault

APPUYÉ par le conseiller Robert Greig
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents;

QUE la séance est levée à 19 : 34

ADOPTÉE

[original signé]

Philippe Besombes
Maire

[original signé]

Me Antonina Roudavina
Greffière

ANNEXE A

Nom fournisseur	Description	Solde
9141855 CANADA INC.	VEH #35 - Réparation crevaison	153,89 \$
9188-0781 QUÉBEC INC	Fauchage des Rangs été 2025	10 611,54 \$
9386-0120 QUÉBEC INC	1 container - écocentre - 3 semaines	3 104,33 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	58,381 l - Essence VEH #505 - Pompiers	91,02 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	38,986 L - Essence VEH #42	60,00 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	35,772 L - Essence VEH #205 - Pompiers	62,12 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	73,382 L - Essence VEH #42	110,00 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	63,256 L - Essence VEH #305 - Pompier	110,00 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	71,475 L - Essence VEH #42	110,00 \$
9534-8702 QUÉBEC INC. (Petro Canada)	57,837 L - Essence VEH #35	100,00 \$
ADN COMMUNICATION	Alertes Municipales - Sept. 2025	145,14 \$
ALI EXCAVATION INC.	Bitumineux à chaud - Pavage rue Church	1 247,14 \$
ALI EXCAVATION INC.	Bitumineux à chaud - Pavage au 30 rue Church	681,79 \$
ANTIROUILLE METROPOLITAIN	Traitemet complet VEH #32	143,71 \$
ANTIROUILLE METROPOLITAIN	Traitemet complet VEH #31	143,71 \$
ANTIROUILLE METROPOLITAIN	Traitemet complet VEH #43	160,95 \$
ANTIROUILLE METROPOLITAIN	Traitemet complet VEH #42	160,95 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE D'URBANISME	Formation non respect règlements - S. Sigouin	57,49 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE D'URBANISME	Formation non respect règlements - Luc Pilon	57,49 \$
ATLANTIS POMPE	Ferrule stenner - pour pompe d'alun	174,62 \$
ATLANTIS POMPE	Tube et adaptateur pour pompe d'alun	240,76 \$
BCGO S.E.N.C.R.L.	Hono. Prof. - Préparation Audit 2024	16 671,38 \$
BCGO S.E.N.C.R.L.	Hono. Prof. - Préparation prév. Budgetaire 2025	1 839,60 \$
BCGO S.E.N.C.R.L.	Hono. Prof. - Formation compt. Dette à long terme	1 287,72 \$
BCGO S.E.N.C.R.L.	Hono Prof -Supp. tech - avil,mai & juin 2025 Doss#200150	919,80 \$
BIONEST INC.	Entretien UV - 1 visite	344,59 \$
BIONEST INC.	Entretien UV - 6 visites	2 169,42 \$
BOTTIER DU CINQ (LE)	12 casquettes, 24 tuques avec LOGO - Voirie	503,59 \$
C. S. BRUNETTE INC.	96,5 L - Essence VEH #35	161,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	69,5 L - Essence VEH #34	116,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	62,9 L - Essence VEH #39	105,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	53,6 L - Essence VEH #32	81,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	Essence VEH #35	106,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	49,7 L - Essence VEH #32	75,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	97,9 L - Essence VEH #35	168,23 \$
C. S. BRUNETTE INC.	118,5 L - Essence VEH #34	205,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	70,9 L - Essence VEH #42	100,00 \$
C. S. BRUNETTE INC.	60,9 L - Essence VEH #39	105,00 \$
CCESI - Centre conseil en sécurité incendie	232 Nouvelles visites - Couverture de risque Incendie	3 480,00 \$
CDTEC CALIBRATION INC.	Étalonnage et certification détecteurs multigaz	143,72 \$
CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD.	13,392 T- sulfate alum LIQ - reso 24-01-083	5 106,37 \$
CIMSOFT CORP DBA AVEVA SELECT CND E	Programme de communication HV vers DUMAS	1 096,52 \$
COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS LTÉE	Disp. Sols eb ouke 3-B proven. Balayage des rues	1 197,22 \$
COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC	Frais annuel - licence - X-TELIA (lecture compteurs)	2 379,98 \$
CONSTRUCTION DJL INC.	159,30 TM - Disposition sols A-B - Saint-Paul	1 923,14 \$
Construction Émery Paquette INC.	Travaux HDV - Décompte #3 reso 25-02-064	2 805,54 \$
Construction Émery Paquette INC.	Travaux HDV - Décompte #4 reso 25-02-064	1 100,48 \$
Construction Émery Paquette INC.	CR - Travaux HDV - Décompte #4 reso 25-02-064	(1 100,49 \$)
Construction Émery Paquette INC.	CR - Travaux HDV - Décompte #3 reso 25-02-064	(2 805,54 \$)
CONTRÔLES LAURENTIDE LTÉE	Kit de chloringe pr DUMAS sortie du réservoir	4 081,61 \$
CONTRÔLES LAURENTIDE LTÉE	Membranes, calbe, 1 chloringe pr brancher sondes DUMAS	5 465,47 \$
CONTRÔLES LAURENTIDE LTÉE	Ampérometric Sensor liquide pr étalonnage sondes DUMAS	334,36 \$
CONTRÔLES LAURENTIDE LTÉE	2 Sondes pour PH - Dumas	2 195,50 \$
CRSBP MONTÉRÉGIE INC.	Fournit Biblio-Cartes, étiquet, feuillets, papier, pelli	287,02 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	4L de peinture latex - pour McMahon	78,17 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	2 panneaux gypse - Centre récréatif - Camp de jour	43,14 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	Prol. Rue Isabelle -2 dalles 12 X 12 - pr assoir valve	6,44 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	Puit St-Paul - Support de protection valve, 2 tiges	82,67 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	Manchon - Centre récréatif - Camp de jour	12,64 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	Matériels pr réparer porte sur côté - Caserne	195,97 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	1 bois épинette, 1 pqt rond. Pr rép. Valve usine épurat	17,64 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	5 ancrs coincer - pr enseigne stationnement M. Dumas	17,19 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	Roue mesurer, ruban mesurer - VEH #40	147,15 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	Puit St-Paul - Matériels pour construction	270,13 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	Puit St-Paul - coude cloche, attache cable PVC	17,07 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	Puit St-Paul - Coude	4,59 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	Puit St-Paul - Matériel pr construction	130,40 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	2 pl. épинette pr installation tuyau - Poste Linda	9,34 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	1 Kit cache fil plat - Hôtel de Ville	48,28 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	2 Seuils de porte alu - coupe froid Dumas	29,87 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	16, 3,78L - Antigel prom pr hiverniser Borne fontaines	110,19 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	Pièces pr hiverniser les bornes fontaines	14,50 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	Puit St-Paul - Matériels pr construction	59,45 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	Bouchon perm. - Salle de Bain Sous-Sol H. V.	2,29 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	Scellant pr cap drain jeu d'eau	14,23 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	Clé pr bureau Communication	2,29 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	credit seuil porte+ achat coupe froid	2,29 \$
D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	Puits st-Paul- credit tiges +achat tiges et coude	9,71 \$
DHC Avocats	SER. Jur.Opinion Puits eau potable - REF 7457-2	1 011,04 \$
DHC Avocats	Clément, Jeannine et Drapeau, Louis ref 7457-3	592,12 \$
DHC Avocats	Clément, Jeannine et Drapeau, Louis ref 7457-3	3 618,15 \$
DISCAIR PRODUCTIONS	Webdiffusion séance extra. du conseil 2 oct.. 2025	1 092,26 \$
DISTRIBUTION LAZURE INC.	2 parties sup. boîte de vanne pr rue Châteauguay	247,72 \$
DISTRIBUTION LAZURE INC.	VANNE tyton mueller & autres pièces- Nouv. Rue Isabelle	1 904,20 \$
DISTRIBUTION LAZURE INC.	Prol. Rue Isabelle - 2 anode de zinc	145,69 \$
DUMAS, SYLVIE	Panneau détour, déneigement, plaquette	209,25 \$
DUMAS, SYLVIE	Kit numérotage traitement des eaux - Injecteur d'air	126,47 \$
DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS	Projet Élections - Réso #25-07-225	5 941,34 \$
DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS	Projet Élections - Réso #25-07-225	16 687,47 \$
DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS	Services Juridique - Dossier #69019	287,44 \$
ENTREPRISES C. SAUVÉ INC.	Prol. Isabelle - Inst. Vanne 150 mm pr raccordement	1 104,47 \$

ÉQUIPEMENTS QUINTON INC.	Loc. bureau chantier -Oct/Nov (salle à manger - 201)	661,11 \$
EUROFINS ENVIRONEX	Frais lab. Analyse l'affluent/l'effluent	416,21 \$
EUROFINS ENVIRONEX	Analyse eau potable - différentes adresses	1 028,46 \$
EUROFINS ENVIRONEX	Analyses- puits & Poursuite 6 & 8	4 987,62 \$
FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE	12 AVIS DE MUTATION	72,00 \$
FQM	Formation - Greffe	64,67 \$
FQM	Formation - Greffe	42,26 \$
Fusion Signalisation	5 enseignes interdiction stat,24 poteaux Acier rue Cross	969,24 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	80,882 L - Essence VEH #35	151,01 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	65,627 L - Essence VEH #31	101,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	65,377 L - Essence VEH #43	98,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	55,370 L - Essence VEH #32	83,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	74,716 L - Essence VEH #43	112,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	42,695 L - Essence VEH #39	64,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	74,438 L - Essence VEH #31	114,58 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	76,057 L - Essence VEH #42	114,01 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	46,607 L - Essence VEH #43	68,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	74,812 L - Essence VEH #32	109,15 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	70,630 L - Essence VEH #34	120,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	62,225 L - Essence VEH #35	105,72 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	75,927 L - Essence VEH #205 - Pompiers	129,00 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence)	70,047 L - Essence VEH #305 - Pompiers	119,01 \$
GDLB	4 chaudières sel de déglaçage pr trottoirs	368,78 \$
GENEQ. INC.	3 pqt comprimés Test de chlore	137,97 \$
GENEQ. INC.	Réactif de chlore pr Puits	144,87 \$
Gestion Écono Plus Inc.	Frais repérage GPS - Oct. 2025	303,07 \$
Gleaner, The	Publication bulletin Municipal - Oct. 2025	2 414,48 \$
GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD.	Frais transport vers Salaberry-de-Valléefield	16,24 \$
GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD.	Frais transport vers Salaberry-de-Valléefield	16,23 \$
GROUPE CIVITAS INC.	Relevé Rang des Boreaux	6 611,06 \$
GROUPE KOPERS INC.	Abon. Ann. - Accès distant-Usine Dumas-10-25 à 09-26	206,96 \$
GROUPE LOU-TEC INC.	Échafaud pr travaux mur Centre Réc - Camp de Jour	299,67 \$
Groupe Quantik Activis inc.	Licences - abonnement Site internet - 1 an	747,34 \$
Groupe Quantik Activis inc.	Hébergement, maintenance et MAJ - Site internet - 1 an	1 540,67 \$
GROUPE SGM INC.	Entretien éclairage de rues - 6 lumières	825,47 \$
GROUPE SGM INC.	Entretien éclairage de rues - 5 lumières	2 015,17 \$
GROUPE X-TELIA INC.	Maint. Ann. points d'accès - Centre rec, tour d'eau	712,85 \$
HOSKIN SCIENTIFIQUE LIMITÉE	Indicateur de niveau d'eau pr mesurer Puits	1 056,62 \$
ICS Inc.	Contrat ann. - 33 Licences M365 - de oct 25 à sept. 26	9 246,06 \$
ICS Inc.	Crédit M365 Exchange 2 achat plan 1	(99,34 \$)
IGA ORMSTOWN	Café, crème, lait - Hôtel de Ville	47,25 \$
IGA ORMSTOWN	Éponge, Scot tamp pr nettoyer plancher sous-sol	32,16 \$
IGA ORMSTOWN	Breuvages Pompiers	156,01 \$
IGA ORMSTOWN	Café, lait, crème - Hôtel de Ville	80,74 \$
IGA ORMSTOWN	Sucre, lait, crème - Hôtel de Ville	35,84 \$
IGA ORMSTOWN	Effaceur magique - Nettoyage sous-sol Hôtel de Ville	20,65 \$
INTERPRETO	Tests - Lead-R, Professionnel, panier gestion-Greffière	523,14 \$
ITM INSTRUMENTS INC.	Calibration & certif. detecteur multi gas, Batterypack	369,03 \$
J.T. SPORT	Bougie, huile, filtre à air pr génératrice - Pompiers	127,56 \$
JALEC INC.	VEH #39 et #34 - Pièces pr Inst. Radios communication	1 118,83 \$
JALEC INC.	20 Accès réseau (17 mobiles, 3 portatif) Oct. 2025	343,78 \$
JALEC INC.	1 antenne pour PD6 - Pompier	63,18 \$
Laurentide Environnement Inc.	Lavage de bacs - Écocentre	254,29 \$
Laurentide Environnement Inc.	Collecte RDD organiques &inorganique- Écocentre	3 398,38 \$
Les distributions Roma Myre 2025 inc	Produits ménager - HV, Biblio, Centre Rec.	430,01 \$
Les Formulaires Ducharme Inc.	Enveloppe du Président - Élections Nov. 2025	113,49 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	Achat 2 livres - Bibliothèque	54,58 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	Achat 1 livre - Bibliothèque	26,20 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	Achat 4 livres - Bibliothèque	134,37 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	Achat 1 livre - Bibliothèque	53,55 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	Achat 4 livres - Bibliothèque	89,22 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	Achat 5 livres - Bibliothèque	141,71 \$
LIBRAIRIES BOYER	Achat 9 livres - Bibliothèque	141,62 \$
LIBRAIRIES BOYER	Achat 20 livres - Bibliothèque	399,00 \$
LIBRAIRIES BOYER	Achat 14 livres - Bibliothèque	326,96 \$
M.R.C. HAUT SAINT LAURENT	Quotes-parts 2025 - 4e versement	148 663,50 \$
MEI ASSAINISSEMENT	24 livres de charbon - réseau égout - pr élim. Odeurs	694,45 \$
MINI-EXCAVATION CLINTON YKEMA	Puit St-Paul - Excav et démol. Dalle béton	1 724,63 \$
Ministre des Finances (Y2007896)	Tracabilité sols contaminés excavés - 9 rue St-Paul	1 038,52 \$
NOËL & FILS	Transport des sols26,44 T Asphalte, 5,80 T Béton	4 220,07 \$
O-MAX INC	Recharge vadrouille pr H.-V. et Centre réc.	138,74 \$
O-MAX INC	Produites entretien et vêtements - Voirie	440,86 \$
ORFLOW Géosciences inc.	Recherche nouvelles sources eau potable	2 500,71 \$
OXYGÈNE RÉGIONAL INC.	2 courroies pr travaux pompe poste de pompage	26,44 \$
OXYGÈNE RÉGIONAL INC.	1 sortie de pompe pr poste de pompage	286,29 \$
PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC.	2 20L 55HP antirouille pour camion à neige	341,10 \$
PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC.	24 tubes de graisse multis - VEH #35	121,14 \$
PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC.	Lumière pour camion pompier	29,82 \$
POMPACTION INC	Tête de pompe pour chlore - DUMAS remplacement	2 284,99 \$
PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC.	Inspection extincteur - Parc des Érables	153,17 \$
PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC.	Inspection extincteur - Centre récréatif	357,29 \$
PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC.	Inspection extincteur - Poste pompage principal	100,03 \$
PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC.	Inspection extincteur - Usine de filtration	68,99 \$
PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC.	Inspection extincteur - Station pompage Mc Mahon	68,99 \$
PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC.	Inspection extincteur - Station pompage Dumas	88,25 \$
PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC.	Inspection extincteur - Usine d'épuration	335,44 \$
PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC.	Inspection extincteur - Caserne	130,79 \$
PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC.	Inspection extincteur - Garage sel et puits	112,96 \$
PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC.	Inspection extincteur - Garage Municipal	90,83 \$
PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC.	Inspection extincteur - Hôtel de Ville	326,81 \$
PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC.	Inspection extincteur - Bibliothèque	212,70 \$
PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC.	Inspection extincteur - Garage Municipal 1441 rte 201	225,83 \$
PUROLATOR INC.	2 envoies pr citoyens, de MEI et Pompaction	59,29 \$
PUROLATOR INC.	Transport De GENEQ à Hôtel de Ville	7,85 \$
QUINCAILLERIE MACHABÉE	Perceuse et mèche à eau pr sonde poste Linda	80,48 \$
QUINCAILLERIE MACHABÉE	Puit St-Paul - Protège oreille anti-bruit	11,46 \$
QUINCAILLERIE MACHABÉE	Puit St-Paul - 3 jack hammer pr dalle de béton	338,03 \$

QUINCAILLERIE MACHABÉE	Puit St-Paul - Conduit, drain coude, bague, capuchon...	102,80 \$
QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	Peinture, manchon - Répar. Toilette C. Réc.- Camp jour	57,62 \$
QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	Papier sabler - Mur Centre Rec. - Camp de jour	8,04 \$
QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	Peinture - Centre rec. - Camp de jour	43,68 \$
QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	Peinture - Sous-sol Hôtel de Ville	196,76 \$
QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	Propane 20 lbs - BBQ journée de la Culture	40,01 \$
QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	Boitier rangement clé - Centre récréatif	64,36 \$
QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	Piles energiz pr équipement Garage 201	29,29 \$
QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	4 cruches eau 18L - Garage 201	31,04 \$
QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	22 Chlore liquide pour Dumas	733,29 \$
RATTE, MAGASIN F.	Piles pr porte garage 201	27,56 \$
RATTE, MAGASIN F.	Tableau en liege - Greffe	45,98 \$
RATTE, MAGASIN F.	Serviettes hum. Écrans, piles AA - Hôtel de Ville	20,95 \$
ROBERT DAOUST ET FILS INC.	117,61 TM - déchets domestiques - Août 2025	37 904,10 \$
SANIBERT	1 toilette rég - 4 semaines - Écocentre	202,45 \$
SANIBERT	1 toilette rég - 4 semaines - Écocentre	202,45 \$
SERVICE INFORMATIQUE D.L. INC	WIFI pour jeux d'eau - Centre récréatif	1 783,09 \$
SERVICE INFORMATIQUE D.L. INC	Accès Internet Fibre - Oct.. 2025 - HDV	1 014,08 \$
SERVICE SOUS-MARIN	Nettoyage injecteurs d'air étangs - RÉSO 25-09-264	15 302,84 \$
SERVICE SOUS-MARIN	Rapport photo et vidéos - Nett. Injecteurs étangs	793,33 \$
SERVICES DE REBUTS SOULANGES INC.	Déferrés travaux - Réseau aqueduc	5 561,75 \$
SERVICES DE REBUTS SOULANGES INC.	Nettoyage dépôt à neige, Disposition H2O	23 224,96 \$
SERVICOFAX	6693 copies couleurs, 2915 copies noir/blanc	592,06 \$
SERVICOFAX	2585 copies couleurs, 4576 copies noir/blanc	266,35 \$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	Avis aux Citoyens-Consultation 17 sept Bibliothèque	306,27 \$
SOCIETE DE SAUVETAGE	Formations Jeux Eau - Voirie	953,30 \$
SOLUTION INFORMATIQUE DE LA MONTÉRÉGIE	Écran 27 " pr Guy Garage, Cable HDMI Greffe	262,99 \$
STAPLES CANADA ULC	Articles de bureau - Hôtel de Ville	94,32 \$
STAPLES CANADA ULC	Papiers, cartes affaires, chemises	146,14 \$
TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC.	Télémétries des postes - Sept. 2025	243,52 \$
TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC.	Puit St-Paul - relocation alimentation	2 088,32 \$
TELMATIK	Télémétries des postes - Octobre 2025	243,52 \$
TERAPRO CONSTRUCTION	REP VEH #35 - Pièces de rechange	682,50 \$
TERAPRO CONSTRUCTION	Frais de transport - Pièces VEH #35	23,00 \$
TERAPRO CONSTRUCTION	CRÉDIT - Pièce REP VEH #35	(378,98 \$)
TERAPRO CONSTRUCTION	Rép VEH #35 - Courroie air clim, bearing, alternateur	1 222,87 \$
TERAPRO CONSTRUCTION	Filtre moteur, borne, connecteur élect, crochet, vis...	218,19 \$
THIBAULT & ASSOCIÉS	Test échelle portative - Inspection annuelle	1 161,25 \$

Salaires à autoriser au 25 octobre 2025

239 187,00 \$

Paiements émis durant le mois

BELL Canada	Internet Bibliothèque du 23 sept au 22 oct.	179,79 \$
Bell Canada	Internet Bibliothèque du 23 oct au 22 nov	174,71 \$
CAISSE DESJARDINS	REMISES DE L'EMPLOYEUR RÉGULIER	3 806,31 \$
CAISSE DESJARDINS	REMISES DE L'EMPLOYEUR OCCASIONNEL	82,27 \$
CAISSE DESJARDINS	REMISES DE L'EMPLOYEUR OCCASIONNEL	188,81 \$
CAISSE DESJARDINS	REMISES DE L'EMPLOYEUR RÉGULIER	3 427,92 \$
CAISSE DESJARDINS	REMISES DE L'EMPLOYEUR OCCASIONNEL	88,81 \$
CAISSE DESJARDINS	REMISES DE L'EMPLOYEUR RÉGULIER	3 736,01 \$
CCESI - Centre conseil en sécurité	Centre conseil en sécurité incendie 50%	7 642,50 \$
Cogeco	Téléphonie alarme - Garage 138A - Oct.	36,74 \$
COMPLEXE MEDICAL ORNSTOWN	Loyer bibliothèque - Octobre 2025	9 922,60 \$
COMPLEXE MEDICAL ORNSTOWN	Loyer bibliothèque - Novembre 2025	9 922,60 \$
DHC Avocats	Clément, Jeannine et Drapeau, Louis ref	9 624,98 \$
DISCAIR PRODUCTIONS	Consultation publique & virtuel - 17 sept 20	1 350,96 \$
DIVERS - EMPLOYÉ	Remb. C. Desmarais- Can Tire - Ext. &	82,75 \$
DIVERS - EMPLOYÉ	Remb. I. Tanguay - Collations LGM P.	67,79 \$
École Notre-Dame-du-Rosaire	Remb. Rép. Glisseoir à NDR - Entente	1 914,85 \$
GESTION MSDM INC.	Loyer garage 201 - Oct. 2025	2 563,94 \$
GESTION MSDM INC.	Loyer garage 201 - Nov. 2025	2 563,94 \$
Gravité Média Web	Frais Appel d'offres - Réfection Rang des	257,54 \$
GROUPE DOMISA INC. CAMP	Camp de jour - Sem #5 et #6	17 188,76 \$
Hydro Québec	Multiples factures	6 098,30 \$
HYDRO-QUEBEC	299 088 112 196 (2025-09-15)	14 304,23 \$
HYDRO-QUEBEC	299 000 772 028 (2025-10-08)	1 776,11 \$
HYDRO-QUEBEC	299 000 772 564 (2025-10-14)	3 778,91 \$
Isabelle Bouchard, M.Sc.A.	Intervention en patrimoine hono prof. Réso	7 741,11 \$
Joshua Larocque	Assist. tech. Soirée information 17 sept.	160,00 \$
LABORATOIRE GS INC.	Contrôle qualit. granulats, bétonnage +	1 960,32 \$
LEGION ROYALE CANADIENNE	Achat couronne pour Jour du souvenir 2025	55,00 \$
MARC TOULOUSE, HUIISIISER DE	Hon. Profess. - Huissier de Justice - DGA	125,78 \$
Michel Hamilton	Remb.Facture de Plomb. Desmarais - Bris	1 201,78 \$
MINISTRE DES FINANCES	Services de la SQ pour 2025	335 457,00 \$
MINISTRE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR OCCASIONNEL	333,92 \$
MINISTRE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR RÉGULIER	17 974,23 \$
MINISTRE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR RÉGULIER	17 281,47 \$
MINISTRE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR OCCASIONNEL	2 941,05 \$
MINISTRE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR OCCASIONNEL	393,07 \$
MINISTRE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR RÉGULIER	16 890,67 \$
MINISTRE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR RÉGULIER	17 314,78 \$
MINISTRE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR OCCASIONNEL	393,44 \$
OH DU HAUT-SAINT-LAURENT	Contribution 2025 selon Regl 47-2007	10 000,00 \$
ORMSTOWN FIRE DEPARTMENT	Dépense pompiers - Mars 2025	5 436,20 \$
OUELLET SAMANTHA	Entretien ménager du 8 au 21 sept. 2025 +	1 701,63 \$
OUELLET SAMANTHA	Entretien ménager du 22 sept. au 5 oct.	1 701,63 \$

OUELLET SAMANTHA	Entretien ménager du 6 au 19 oct. 2025 +	1 701,63 \$
Ouellet Samantha	Entretien ménager du 20 oct au 2 nov 2025	1 701,63 \$
Pelouse Alex Gaulin	Coupe du gazon - Sept. 2025- Reso 25-04-	5 499,99 \$
Pelouse Alex Gaulin	Coupe du gazon - Oct. 2025- Reso 25-04-149	5 499,99 \$
RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR RÉGULIER	7 390,77 \$
RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR RÉGULIER	7 357,49 \$
RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR RÉGULIER	7 191,66 \$
RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR RÉGULIER	7 055,00 \$
RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR RÉGULIER	7 175,73 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR OCCASIONNEL	102,00 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR OCCASIONNEL	1 297,60 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR OCCASIONNEL	124,08 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR OCCASIONNEL	1 342,31 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR OCCASIONNEL	130,85 \$
RÉFRIGÉRATION YVAN ALLISON	Remplacement Syst. Chauffage et Clim -	62 623,03 \$
REFUGE CHABY ET CHIENS	Contrôle animalier - Sept. 2025	550,00 \$
TERAPRO CONSTRUCTION	VEH#35 - Radiateur surchauffe, nettoyer en	5 909,68 \$
VISA DESJARDINS	Appel d'offres, MAJ antidote, Adobe Inc poste communication	1 041,35 \$
		663 540,00 \$

GRAND TOTAL 1 313 054,64 \$